

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 1^{er} octobre 2012 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences : M. Claude Breault, maire
 MME Marie-Claude Robichaud, conseillère # 2
 Nicole Beaulieu, conseillère # 3
 Nadia Sheink, conseillère # 5
 MM. Michel Dubé, conseiller # 1
 Roger Dubé, conseiller # 4
 Elzéar Lepage, conseiller # 6

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Claude Breault, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

234-12 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 20.1 URLS
- 20.2 Chiens
- 20.3 Gymkhana
- 20.4 Groupe Lebel

Et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la session
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2012
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des employés
- 7. Mandat pour l'application du code d'éthique et de déontologie des employés
- 8. Camion usagé et réservoir citerne – Devis
- 9. Séminaire Programmation Gagnon – 30 octobre
- 10. Modification de la programmation – Taxe d'accise
- 11. Apprentissage en milieu de travail
- 12. Carte cadeau – Dépanneur Chez Carolie
- 13. Réunion d'entretien d'hiver MTQ – 4 octobre
- 14. Déneigement des stationnements
- 15. Budget de la RIDT
- 16. Délégué et substitut à la RIDT
- 17. Plan de communications – CLD
- 18. Comité de l'ensemencement
- 19. Transport adapté et collectif – Siège # 3 vacant
- 20. Affaires nouvelles
- Période de questions
- 21. Clôture de la séance

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.

235-12 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 SEPTEMBRE

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2012 tel que présenté.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.

236-12 4. COMPTE

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

Employés	Salaires	12 518,63 \$
Hydro-Québec	Éclairage de rues et ajust, électricité	684,40
Telus	Téléphone	363,07
Shaw direct	Câble	52,23
Munic. (Petite caisse)	Housses d'oreillers, ustensiles, timbres, torchons,...	143,95
Carl Lévesque	Anniversaire le 26 septembre	25,00
Pauline Rodrigue	Remerciement (Réso 186-12)	750,00
Revenu Canada	Remises septembre 2012	245,13
Revenu Québec	Remises septembre 2012	1 368,85
Rodrigue Micheline	Conciergerie	675,00
	Total autres payés	4 307,63 \$

TOTAL COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS **16 826,26 \$**

COMPTES À PAYER

1. Beaulieu Francine	Déplacement colloque (Réso 160-12)	37,16 \$
2. Beaulieu Berthier	Déplacements	89,50 \$
3. CDC Hydraulique	Moteur	462,27 \$
4. Conseil de développement	Contrat camping	235,70 \$
5. Dépanneur chez Carolie	2 certificats cadeaux, achat divers	216,97 \$
6. Dickner Inc.	Achat de cônes pour signalisation	442,65 \$
7. Électronique Mercier	Radio portatif microphone	360,97 \$
8. Équipements Sigma	Filtres pour rétrocaveuse	221,33 \$
9. Excavation Régis Bérubé	Location de pelle et creusage à la sablière	24 078,10 \$
10. Excavation Jean-Guy Roy	Location de camion	407,06 \$
11. Garage Windsor Ltée	Achat d'un bras stabilisateur	132,90 \$
12. Jaguar Média	Abonnement réseau d'information...(Réso 222-12)	172,46 \$
13. J.M. Bastille Acier Inc.	Achat de tuyaux ondulés galvanisés	638,11 \$
14. Lavoir Francis	Réunion MRC + déplacement caserne et pratique	95,46 \$
15. Lepage Elzéar	Déplacement RIDT	40,00 \$
16. Les Entreprises Rémi Charest	Achat boulons...	95,20 \$
17. Livre-tout Inc.	Messagerie pour signalisation	28,83 \$
18. Matériaux du lac (Les)	Tuyau, bague de ponceau,...	82,72 \$
19. Morin Denis	Déplacements compagnonnage et réseaux	338,80 \$
20. Municipalité de Biencourt	Frais de déplacement (partage)	24,60 \$
21. Peterbilt Québec Est Ltée.	Pièces pour Ford 94	154,59 \$
22. Pétrole J.M.B	Diesel clair (17-09-12 2468.9 L x 1,145 \$)	3 250,21 \$
23. Pièces d'auto Rimouski	Entretien camion	4,79 \$
24. Régie Intermunicipale	Collecte de déchets et recyclage	5 858,40 \$
25. Resto St-Isidore	Souper & pourboire (Réso 186-12)	200,00 \$
26. Sani Express	Achats divers pour entretien	346,15 \$
27. Scie Mécanique Ouellet	Démarrateur pour tracteur à pelouse	213,85 \$
28. Servitech Inc.	Tenue à jour	5 495,13 \$
29. Solution Témis	Achats papeterie et crédit	255,79 \$
30. Transp. en vrac de Rimouski Inc.	Travaux – Rang Bédard	15 904,21 \$
31. Wolseley Groupe Plomberie	Entretien camion	123,56 \$

TOTAL COMPTES À PAYER **60 007,47 \$**

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

01-10-2012

5. CORRESPONDANCE

1. Lettre du MAMROT concernant le Programme d'infrastructures Québec-municipalités pour le projet que la municipalité avait soumis en avril 2010,...
2. Copie de la lettre que Transport Québec a envoyée à M. Dave Dumas-École secondaire de Squatec les autorisant à tenir un pont payant le 6 octobre avec les conditions à respecter.
3. Information sur le nouveau conseil des ministres à l'effet que M. Sylvain Gaudreault est le nouveau ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports et M. Pascal Bérubé, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent. Une lettre de félicitations leur sera envoyée.
4. Information sur l'harmonisation de la TVQ avec la TPS.
5. QUILLORAMA Dégelis vous invite,...

6. Lettre de remerciement de la Maison de la Famille du Témiscouata inc.
7. Reçu carte de remerciement de la Corporation de développement du lac pour le prêt des cabarets, cafetières,...

237-12

6. RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

RÈGLEMENT NUMÉRO 113-12 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 11 septembre 2012 à 19 h 30 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 1^{er} octobre à 18 h 45 ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 20 septembre ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lac-des-Aigles ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance ordinaire du conseil tenue le 11 septembre à 19 h 30 ;

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Aigles et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lac-des-Aigles, joint en annexe A est adopté.

Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

Article 5 Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.

01-10-2012

238-12

7. MANDAT POUR L'APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 113-12 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lac-des-Aigles ;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser le rôle de la directrice générale relativement à l'application de ce Code ;

ATTENDU QUE la directrice générale est le fonctionnaire principal de la Municipalité ;

ATTENDU QU'il doit notamment assurer les communications entre le conseil, d'une part, et les autres fonctionnaires et employés de la Municipalité, d'autre part ;

VU les articles 210 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) ;

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles MANDATE la directrice générale pour :

- recevoir toute plainte d'un citoyen ou d'un employé relativement à la conduite d'un employé de la Municipalité constituant potentiellement une contravention au Code d'éthique et de déontologie des employés ;
- procéder à une enquête sommaire sur les faits allégués dans la plainte, notamment en examinant tout document pertinent et en rencontrant tout employé pouvant lui fournir un tel document ou tout autre renseignement ;

- procéder à une semblable enquête sommaire lorsqu'il constate lui-même des faits pouvant potentiellement constituer une contravention au Code d'éthique et de déontologie des employés ;
- présenter un rapport au conseil municipal afin que ce dernier prenne une décision quant à la suite des événements.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.

8. CAMION USAGÉ ET RÉSERVOIR CITERNE - DEVIS

Ce sujet sera remis à une séance ultérieure.

239-12 9. SÉMINAIRE PROGRAMMATION GAGNON – 30 OCTOBRE

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la Directrice générale à participer à ce séminaire de Programmation Gagnon qui aura lieu Mardi, le 30 octobre prochain à Rimouski et de partager les frais de déplacement avec Ste-Rita.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.

240-12 10. MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION – TAXE D'ACCISE

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2010 à 2013* ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

01-10-2012

Que la municipalité de Lac-des-Aigles approuve le contenu des corrections à la programmation présentée et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre (4) années du programme pour un total de 70 224 \$;

Travaux de priorité 4 - La voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les ponts ou les autres ouvrages d'art municipaux, les rues municipales ou les autres routes locales)		
Désignation des travaux	Année de réalisation	Coûts prévus
Réfection Rang Bédard 2010	2010	17 674 \$
Réfection Premier rang 2010	2010	23 720 \$
Réfection Rang Bédard et Premier rang 2011-12-13	2011-2012-213	127 776 \$ + 45 780 \$
Trottoirs Route 232 ouest 2011	2011	80 707 \$
Trottoirs Route 232 est 2012	2013	60 000 \$
Amélioration de la sécurité	2013	14 220 \$
Réfection Nord-du-Lac 2013	2013	39 000 \$
Total des coûts des travaux de priorité 4		408 877 \$
Le total des travaux des priorités 1 à 4 doit être égal à la subvention 456 877 \$. Le maintien investissement municipal de 70 224 \$ apparaîtra ailleurs sur le formulaire du ministère		456 877 \$

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.

241-12 11. APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL

Projet subventionnable à 50 % par le Centre local d'emploi dans le cadre de la mesure de formation en entreprise pour 21 heures avec la comptable, ici au Lac-des-Aigles pour nouveaux fichiers de immobilisations - amélioration des tableaux Excell,... et déclaration d'équité salariale,...

Le coût des honoraires professionnels proposé est de 1 968 \$ incluant les déplacements de 288 \$ alors formation 1 680 \$ pour 21 heures = 80 \$/heure.

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles approuve le projet qui sera soumis pour subvention au Centre local d'emploi dans le cadre de la mesure de formation en entreprise.

Le projet de formation « Formation à l'administration de la municipalité » comprend la proposition de Mallette au montant de 1 968 \$ plus les 21 heures de la directrice générale (21 h x 22,61 \$ x 15 % = 546,04\$) pour un total de 2 514,04 \$ dont la moitié serait subventionnée par le Centre local d'emploi.

Que le maire Monsieur Claude Breault, soit autorisé à signer tout document relatif à ce projet.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.

12. CARTE CADEAU – DÉPANNEUR CHEZ CAROLIE

Julie du Dépanneur chez Carolie propose que la municipalité achète des cartes cadeaux à 100 \$ pour remettre aux parents de nouveaux au lieu du document certificat cadeau.

La municipalité préfère garder sa méthode de Certificats-cadeaux.

01-10-2012

242-12 13. RÉUNION D'ENTRETIEN D'HIVER MTQ – 4 OCTOBRE

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le contremaître et les employés aux chemins d'hiver à participer à cette rencontre jeudi le 4 octobre prochain de 8 h à 12 h à Témiscouata-sur-le-Lac et à en rembourser les frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.

243-12 14. DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS

Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande des soumissions pour le déneigement du stationnement de l'entrée côté est de l'édifice municipal et le déneigement des stationnements de l'édifice municipal, de la caisse populaire ainsi que du terrain situé entre les deux édifices auprès des 2 entrepreneurs sur le territoire municipal.

Conditions à respecter :

- ◆ S'assurer que les déneigements soient effectués **avant** 8 h du matin et ce, à chaque bordée peu importe la quantité accumulée ;
- ◆ S'assurer de ne rien briser au niveau des aménagements extérieurs des deux édifices ;
- ◆ S'assurer d'être disponible à tout moment de la journée advenant des conditions hivernales exceptionnelles.

Nous vous demandons d'acheminer votre soumission sous enveloppe scellée portant la mention « Soumission déneigement 2010-2011 », au bureau municipal, 75, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0 **pour lundi le 5 novembre 2012 à 12 h**. L'ouverture des soumissions se fera le même jour à 15 h. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.

244-12 15. BUDGET 2013 DE LA RIDT

Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le Budget 2013 de la RIDT au montant de 3 927 235 \$.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.

245-12 16. DÉLÉGUÉ ET SUBSTITUT À LA RIDT

Le délégué et le substitut de la municipalité doivent être nommés pour l'année 2013.

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme M. Elzéar Lepage comme délégué et M. Michel Dubé comme substitut de la municipalité de Lac-des-Aigles pour l'année 2013.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.

246-12 17. PLAN DE COMMUNICATIONS - CLD

Un Plan de communication sous le thème Créer, agir et réussir au Témiscouata a été mis en place,...

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adhère au Plan d'action au coût de 67 \$.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.

247-12 18. COMITÉ DE L'ENSEMENCEMENT

Tel que demandé par lettre le 11 septembre dernier, un rapport plus détaillé des revenus et dépenses a été remis à la Municipalité par M. Langis Bourgoïn.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles procède au déboursé de l'aide au montant correspondant à la vente de cartes soit 2 720 \$.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.

01-10-2012

19. TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF – SIÈGE # 3 VACANT

Le Transport adapté nous informe que le siège # 3 est vacant, un délégué doit être nommé parmi les municipalités de St-Juste-du-Lac, Lejeune, Auclair, St-Michel-du-Squatec, Biencourt et Lac-des-Aigles. Si personne ne représente l'une ou l'autre des municipalités cela un impact non négligeable pour le Transport adapté.

Aucun élu n'est disponible.

20. AFFAIRES NOUVELLES

248-12 20.1 PROJET AÎNÉS – URLS

L'URLS propose un projet de 26 semaines et octroie un montant de 1 500 \$ à la municipalité pour que des activités soient organisées une après-midi par semaine, cartes, jeu de poche,...

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif à la population afin de trouver une personne intéressée à organiser ces séances avec les personnes âgées,...

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

249-12 20.2 CHIENS

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles rappelle aux citoyens le règlement sur les chiens qui oblige à garder son chien en laisse, les sanctions rattachées, le fait que beaucoup de personnes ont peur des chiens, et que l'on doit appeler 911 pour faire une plainte concernant les chiens, leur aboiement, ... à la Sûreté du Québec.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

250-12 20.3 GYMKHANA

Proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Robichaud

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie la demande de financement déposée par RALDA – Gymkhana pour le projet « RALDA – PROJET GYMKHANA 2013 – TRIPLE COURONNE » dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

20.4 GROUPE LABEL

Une visite des anciennes installations du moulin sera effectuée par les élus pour regarder le potentiel de celles-ci en rapport avec nos besoins municipaux, ... pour ultérieurement faire une offre au Groupe Label.

251-12 21. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

À 20 h 38, d'ajourner cette séance régulière à mercredi le 17 octobre à 19 h 30 au même endroit pour poursuivre les affaires soumises qui n'ont pu être entièrement expédiées, entre autres l'achat d'un camion citerne,...

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Claude Breault
Maire

Francine Beaulieu
Directrice générale
